

# 1ère PARTIE : Bilan & Objectifs

Sur la base de démarches différenciées, les **Commissions et Groupes de projets du SPPPI** abordent les problèmes de la thématisation de la «Question Environnementale» et de ses effets sur les décisions, les pratiques, les rapports entre les différentes parties prenantes ou encore les modalités de l'agir collectif.

La **concertation** y est envisagée comme un processus public de confrontation et d'évolution des points de vue, soit sur l'industrie et les controverses technologiques, soit sur les politiques d'Etat et/ou celles des collectivités locales, soit sur les risques pour l'Homme et son environnement consécutifs à l'aménagement du Territoire.

En cela, la concertation est un ressort essentiel de la thématisation publique des questions d'environnement, de développement et de santé.

